



Obtention visa parent d'enfant francais

Par **Heloise81Tarn**, le **19/06/2010** à **03:46**

Bonjour,

je suis française, j'ai 22 ans et je vis en France.

J'ai accouché d'une fille au Sénégal et je l'ai déclaré à l'ambassade de France avant ces 30 jours (pour qu'elle soit française)

Mon concubin Sénégalais (il vit au Sénégal) ne l'a pas encore reconnu.

Une fois qu'il l'aura reconnu à l'ambassade de France à Dakar,

PEUT-IL OBTENIR UN VISA "parent d'enfant français" ???

QUELS SONT LES CONDITIONS D'OBTENTION ?

QUELS SONT LES DELAIS POUR L'OBTENIR ?

QUELLE EST LA DUREE DU VISA ?

Merci !

Par **herve**, le **29/06/2010** à **13:55**

Bonjour heloise,

je ne sais pas s'il y a un visa pour parent d'enfant français au Sénégal mais au Cameroun il y en a, je suis au Cameroun, c'est un visa court séjour 3 mois max mais tu sais qu'en France on peut demander une carte vie privée et familiale pour parent d'enfant français d'un an renouvelable 3 fois après on a droit à la carte de résident de 10 ans

il faut prouver qu'on s'occupe financièrement de l'enfant depuis sa naissance et exercer l'autorité parentale, il faut justifier ses ressources financières

c'est ce que je peux te dire

tu peux aller sur le site de l'ambassade de France au Cameroun pour voir la liste des pièces à fournir